

911

**Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 69 rue d'Hauteville
75010 PARIS
882 110 885 RCS PARIS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 2 SEPTEMBRE 2024**

L'an Deux-mille vingt quatre,
Le 2 septembre,
A 15 heures,

Les associés de la Société **911** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Madame Léa BELLA OLA**, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Yann BELLA OLA est désigné comme Secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

 DS

 DS

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Constatation de la démission du Directeur Général sans remplacement,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la Société **CANINE**, anciennement dénommée **POLY HOOD**, de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

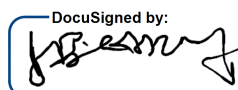
DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

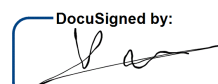
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

DocuSigned by:

9FE8E738F369422...

La Présidente
Léa BELLA OLA

DocuSigned by:

C526147733F748C...

Le secrétaire de séance
Yann BELLA OLA